

# Diplôme d'Etat Aide-soignant (DEAS) (Cursus partiel) – Apprentissage

Mis à jour le 6 janvier 2023

## Conditions d'entrée et prérequis

Sans prérequis

## Public visé

Tout public

## Rythme

Alternance

## Durée en centre

1540 heures

## Validation

Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant  
Niveau IV

## Modalités d'évaluation

- Le diplôme d'Etat d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification.
- Remise d'un certificat de réalisation

## Entrée et sortie permanente

Non

## Objectifs professionnels

Dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

## Contenu

BLOC 1 – Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Module 1 – Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Module 2 – Repérage et prévention des situations à risque

BLOC 2 – Evaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration

Module 3 – Evaluation de l'état clinique d'une personne

Module 4 – Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement

Module 5 – Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

BLOC 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Module 6 – Relation et communication avec les personnes et leur entourage

Module 7 – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

BLOC 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Module 8 – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

BLOC 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Module 9 – Traitement des informations

Module 10 – Travail en équipe pluri-professionnelle qualité et gestion des risques

## Modalités pédagogiques

Formation basée sur la pédagogie d'alternance avec des périodes de formation en centre, des périodes en stage, complétée par des périodes de formation en entreprises dont les objectifs ont été définis en début de formation.

Préciser le rythme de l'alternance (formation modulaire : selon le planning remis en début de formation.

## Profil des intervenants

Equipe pluridisciplinaire expérimentée connaissant les objectifs du diplôme proposé – Référents pédagogiques de formation – Coordinateurs

# Diplôme d'Etat Aide-soignant (DEAS) (Cursus partiel) – Apprentissage

pédagogiques de formation

## Durée

Durée du contrat : La formation par la voie de l'apprentissage se déroule pendant une durée maximale de dix-huit mois. Durée en centre selon profil du candidat à l'entrée de formation : 1540 heures maximum pour un cursus complet (formation théorique et clinique). Selon le diplôme détenu avant l'entrée en formation, des dispenses de modules peuvent être opérées.

## Délais et modalités d'accès

- Etre âgé entre 17 et 30 ans
- Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage dans l'une des formations visées au premier alinéa du I de l'article 1er, sollicitent une inscription auprès d'un institut de formation de leur choix, habilité à délivrer des actions de formation par apprentissage au sens de l'article L. 6211-2 du code du travail et autorisé par le président du conseil régional en application de l'article L. 4383-3 du code de la santé publique.
- En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection prévue à l'article 2 et admis en formation sur la base des articles 3 et 5 du présent arrêté.»
- (Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture: [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr))
- Pré-inscriptions à partir du mois de janvier (pour une rentrée en septembre)  
Contact : 03 83 55 65 41 ou [ce.cfa-gip@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.cfa-gip@ac-nancy-metz.fr)

## Financements possibles

Formation gratuite pour l'apprenti – Prise en charge par l'OPCO ou pour les employeurs publics et le CNFPT

## Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

## Réseau

- GIP Formation Tout au Long de la Vie
- 28 rue de Saurupt - BP 3035  
54012 NANCY CEDEX
- [ce.gip@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.gip@ac-nancy-metz.fr)
- 03 83 55 06 58
- SIRET : 18542213600019